

Avec 4155 participant-es, le mouvement 2017 voit une nouvelle diminution du nombre de participant-es au mouvement intra (- 3,5%), tant du point de vue des titulaires que des stagiaires. On note une amélioration des affectations avec 78 % des candidat-es qui obtiennent leur mutation, dont 41 % sur les vœux de rang 1 à 5.

Ces données positives ne doivent pas cacher néanmoins que bien des difficultés perdurent. Ainsi, les inégalités entre disciplines et entre corps sont patentées, la situation de certains personnels (stagiaires, TZR...) reste encore problématique, et notre académie souffre d'un manque cruel d'attractivité.

De fortes inégalités entre disciplines

Cette année rien qu'en Mathématiques, nous dénombrons 171 postes vacants, 27 en anglais et 48 en SII. Bien évidemment dans ces disciplines, le taux de collègues ayant un poste dans leur 5 premiers vœux est fort. Ainsi, l'incapacité du ministère de l'éducation nationale à développer l'attractivité de nos métiers et l'absence de prise en compte des difficultés particulières de l'académie de Créteil sont des éléments à prendre en compte pour ce bilan. La réalité sur le terrain est une montée de la précarité dans certaines disciplines, notamment dans certaines zones de l'académie considérées comme moins attractives ou plus difficiles.

La bonification agrégé-es : un traitement inégalitaire et injuste

En ce qui concerne les inégalités entre les corps, nous persistons à dénoncer l'importance de la bonification accordée aux agrégé-es qui limite de fait l'accès au lycée pour les professeur-es certifié-es dans certaines disciplines. Cette priorisation ne correspond pas aux priorités légales et excède d'ailleurs le nombre de points accordés aux personnes bénéficiaires de la RQTH. Rien ne permet de justifier ce traitement différencié entre collègues. Sud éducation continue à défendre le principe d'un corps unique.

Les stagiaires : une entrée dans le métier dégradée

Les stagiaires sont encore très nombreux, dans les disciplines non déficitaires, à être affecté-es de façon dégradée, soit sur des vœux de rang supérieur à 10, soit, pour 14 % d'entre-eux, en extension. Cette année seulement 34 % des stagiaires sont affecté-e-s sur un de leur 5 premiers vœux, cela correspond à une baisse de 10 points par rapport à l'année dernière. Nous ne pouvons nous empêcher de faire le lien entre cette diminution et le changement de règle pour l'attribution de la BEM. Ce faible taux de satisfaction peut aussi s'expliquer par des vœux trop restreints géographiquement ou en ce qui concerne le type d'établissement mais nous continuons à penser que le fonctionnement de la BEM n'est pas satisfaisant à l'heure actuelle : les stagiaires sont amené-es à émettre un vœu large non restrictif pour en bénéficier et ils sont nombreux à l'utiliser en pure perte. Nous considérons que tous les vœux larges non restrictifs devraient en bénéficier afin d'assurer des affectations correspondant davantage aux vœux des stagiaires. Au vu du manque d'attractivité de notre académie nous gagnerions tous à trouver un système permettant une meilleure entrée dans le métier à nos stagiaires.

Pour un statut revalorisé du remplaçant

Concernant les TZR, il est saisissant de constater leur forte progression numérique dans les personnes demandant une mutation (de 637 l'an dernier à 715 cette année), notamment une stabilisation sur leur établissement d'exercice (435 contre 339 l'an dernier). Il s'agit surtout de jeunes TZR, avec 1 an ou 2 d'ancienneté (respectivement, 423 et 128 parmi les 715). On voit ici que le statut de TZR est bien trop souvent subi, mal vécu, et qu'il conviendrait de recréer une véritable fonction de remplaçant, valorisée et souhaitée. Cette année encore nous demandons que aucun TZR ne soit affecté hors zone.

Postes bloqués par l'administration

Enfin, nous avons pu observer que, avant même la FPMA, de nombreux postes sont bloqués par l'administration. Nous dénonçons cette façon de faire qui nous apparaît très opaque. Il est tout autant inacceptable que les chef-fes d'établissement puissent choisir leur personnel, au mépris des règles de la fonction publique, que de voir ces postes confisqués au détriment du droit à mutation de nos collègues.

Un bilan médiocre

Pour conclure, même si nous constatons cette année encore une amélioration des conditions de mutation des titulaires puisqu'ils sont 27,4 % à ne pas obtenir de mutation contre 40 % en 2016 et 60 % en 2015, une majorité de collègues sera non ou mal muté à la rentrée. Seul-es 41% des candidat-es obtiennent l'un de leur 5 premiers vœux, ce que nous considérons comme une mutation satisfaisante.

L'analyse des vœux des candidats à mutation, fortement concentrée sur un petit nombre d'établissements ou communes réputés favorables, prouve, s'il en était besoin, que les conditions de travail et d'enseignement restent très inégales et ce, malgré les différentes réformes précédemment engagées. Les inégalités du mouvement en terme qualitatif sont le reflet des inégalités sociales et scolaires qui s'accroissent dans notre académie.

Nos revendications

Pour fluidifier le mouvement, il faut améliorer les conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des élèves, C'est pourquoi à SUD Education nous revendiquons

- * La création de postes à hauteur des besoins ;
- * La résorption de la précarité par la titularisation des précaires, 1er et 2nd degrés ;
- * Un recrutement massif qui doit se faire dans le cadre statutaire
- * Un retour aux seuils de 98, ce qui nécessiterait l'ouverture immédiate de 2 000 postes. Puis dans un second temps, l'établissement de seuils d'effectifs à la baisse en concertation avec les enseignant-es.